

Règlement de l'activité Sport en famille

Le présent règlement, approuvé par le Comité du 15 juin 2017, définit les modalités pratiques de fonctionnement de l'activité « sport en famille ».

Un calendrier est établi en début d'année. Il précise les dates des séances d'activités, des 3 séances d'essai et des périodes d'inscription.

Inscriptions

Cette activité est réservée aux Vincennois.

L'inscription peut être annuelle ou trimestrielle.

Une séance d'essai par trimestre est possible et gratuite. Les dates sont définies chaque année sur le planning de l'activité remis aux participants.

Le dossier d'inscription est à retirer lors du forum des associations ou des séances d'essai auprès du responsable de l'activité au gymnase Hector-Berlioz.

Ce dernier doit être déposé, rempli et accompagné des pièces justificatives, à l'accueil de l'hôtel de ville (53 bis rue de Fontenay) dans la période de préinscription indiquée dans le dossier.

Une inscription doit comprendre au minimum 1 parent et 1 enfant.

La catégorie d'âge retenue pour les enfants est de 4 ans révolu au 1^{er} jour de l'activité et 12 ans maximum.

Le nombre de place est limité à 30 adultes.

En cas de demandes d'inscription supérieures au nombre de places disponibles, un tirage au sort est réalisé. Ce tirage au sort a lieu, de manière anonyme, par adulte(s) d'une même famille, au sein et sous la responsabilité de la direction Enfance Jeunesse.

Le calendrier des préinscriptions, des tirages au sort et de l'annonce des résultats est défini pour chaque année scolaire. Il est intégré au dossier d'inscription.

Dans le cas d'un tirage au sort, les résultats seront communiqués par courrier électronique et par voie d'affichage au gymnase Hector-Berlioz jusqu'au démarrage de l'activité.

La constitution du dossier d'inscription :

Chaque famille doit, dans les délais impartis :

- Compléter et signer une fiche de renseignements.
- Renseigner la durée de l'inscription sur la fiche de renseignement.
- Fournir un certificat médical pour chaque membre de la famille stipulant l'aptitude à la pratique sportive.

Les familles dont les enfants ne fréquentent ni les écoles municipales ni les activités périscolaires doivent joindre à leur dossier d'inscription un justificatif de domicile et le livret de famille.

Dans le cas d'une inscription trimestrielle, un formulaire de renouvellement est à retirer auprès du responsable de l'activité et à remettre, signé, à ce dernier lors de la dernière séance du trimestre.

Les assurances obligatoires

Chaque personne qui fréquente l'activité sport en famille doit obligatoirement être couvert par une assurance prenant en charge les frais liés aux dommages causés et subis en toutes circonstances.

Les informations relatives à cette assurance devront être renseignées dans la fiche de renseignement.

Facturation et paiement

Le montant de la participation familiale est déterminé par une délibération de la Caisse des écoles et valable pour une année.

Le forfait est dû à l'année ou au trimestre selon le choix déterminé lors de l'inscription.

Une facture précisant le délai d'acquittement est envoyée par courriel ou accessible sur l'Espace famille pour les adhérents à la facture en ligne.

Modalités d'accueil

Il est fortement recommandé de suivre régulièrement les séances proposées.

L'activité se déroule le samedi, de 10h00 à 11h30, au gymnase Hector-Berlioz.

La présence d'un parent inscrit et participant avec un enfant au minimum est obligatoire.

Il est attendu de l'ensemble des participants une attitude respectueuse.